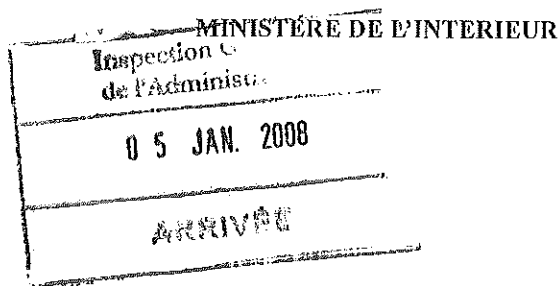




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Paris, le - 5 JAN. 2010

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur

La ministre des solidarités et de la santé

à

Monsieur le chef de service de l'inspection générale de l'administration

Madame la cheffe de service de l'inspection générale des affaires sociales

Objet: Mission d'évaluation de la mise en œuvre du référentiel du secours d'urgence à personne et de l'aide médicale urgente et propositions d'évolution.

Il y a quatre ans, nos deux ministères ont souhaité qu'une mission inter-inspections soit conduite pour évaluer l'application du référentiel d'organisation du secours d'urgence à personne et de l'aide médicale urgente. Cette mission préconisait une nouvelle évaluation.

Dans ce cadre, d'un commun accord, nous demandons la réalisation d'une nouvelle évaluation qui tienne compte des évolutions d'organisation intervenues depuis sur le terrain ainsi que des récentes déclarations du Président de la République concernant la simplification de la réception des appels d'urgence et la perspective de plateformes communes de réception des appels et d'un numéro unique.

En effet, le 6 octobre dernier, le Président de la République faisait état du « besoin d'avoir une plateforme commune de réception des appels beaucoup plus simple ».

Nous vous demandons tout d'abord de dresser un bilan de la mise en œuvre du référentiel du secours d'urgence à personne et de l'aide médicale urgente depuis 2014. Vous établirez un état des lieux précis de la coordination entre acteurs sanitaires et services d'incendie et de secours et formulerez des recommandations. Vous examinerez en particulier les carences ambulancières et l'appui logistique aux SMUR.

Au-delà, vous formulerez, en ce qui concerne la prise en charge des appels d'urgence, toutes préconisations visant à définir et mettre en place un système moderne et novateur, qui permette de garantir la qualité et la pertinence de la prise en charge de l'appelant tout au long de son parcours et l'égalité des chances sur le territoire, grâce à une organisation respectant les spécificités métier de chaque partenaire, en s'assurant de l'adhésion des professionnels.

A l'aune de cet objectif, vous identifierez les scénarios dans lesquels peuvent se mettre en place des plateformes communes de réception des appels d'urgence, en partant du besoin des usagers et en tenant compte du champ de compétence et des spécificités métiers de chaque service impliqué aujourd'hui dans le traitement de ces appels.

Pour ce faire, vous analyserez les exemples européens de plateformes, et lorsque ils existent, des numéros uniques, afin d'identifier les bénéfices et les points de vigilance. Vous préciserez sous quelles conditions et dans quels délais ces modèles seraient applicables compte-tenu de l'organisation actuelle en France de l'aide médicale urgente, du secours d'urgence à personne, des forces de police et de gendarmerie, de la réponse à l'urgence sociale et de la permanence des soins ambulatoires.

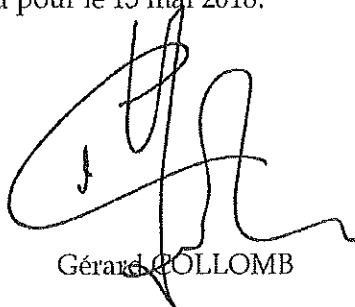
Vous tirerez également le bilan des expériences actuelles de plateformes communes intra-services, notamment dans le cadre de l'articulation territoriale des SAMU ou inter-services (15, 18, 17) en France. Vous soulignerez leurs forces et leurs faiblesses, y compris en situation de crise, afin d'identifier le ou les modèles d'organisation à même de garantir la qualité, l'efficacité et l'efficience de la prise en charge de l'appel.

L'impact de ces évolutions sur les programmes nationaux de modernisation des systèmes d'information des sapeurs-pompiers, des urgentistes et des médecins libéraux, des policiers et des gendarmes devra être étudié notamment en terme de coûts, de calendrier et d'interopérabilité. Sur ce point, la DINSIC pourra être utilement consultée.

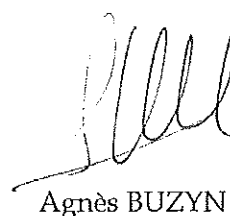
Pour mener votre mission sur ses deux aspects, vous rencontrerez les principales organisations représentatives des professionnels de l'aide médicale urgente, de la médecine libérale, des sapeurs-pompiers. Des préfets, des directeurs généraux d'ARS et des responsables des forces de police et de gendarmerie seront consultés pour recueillir et analyser leur vision de l'organisation optimale de la réception et du traitement des appels d'urgence ainsi que leur évaluation de la mise en œuvre du référentiel secours d'urgence à personne et de l'aide médicale urgente.

Vous vous appuyerez sur les services de la direction générale de l'offre de soins, de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, de la direction générale de la police nationale, de la direction générale de la gendarmerie nationale et de la direction générale de la cohésion sociale.

Vous rendrez compte de l'avancement de vos réflexions en mars 2018. Votre rapport final est attendu pour le 15 mai 2018.



Gérard COLLOMB



Agnès BUZYN